

Exportations de fruits et légumes vers l'UE

# Les opérateurs en effervescence



Le sit-in de la Fifel mardi 15 avril à Rabat.

L'onde de choc provoquée par la révision de l'UE des prix d'accès des fruits et légumes marocains continue. Après un sit-in hier à Rabat, les professionnels comptent récidiver aujourd'hui à Agadir. La visite à Rabat le 23 avril du chef de la direction Agriculture de la Commission européenne désamorçera-t-elle la crise ?

« Protectionnisme aveugle », « retour sur les acquis », « une Europe qui revient sur ses engagements »... Les slogans scandés et les banderoles en disent long sur la colère et l'indignation des producteurs et exportateurs marocains de fruits et légumes. Ces derniers, notamment les membres de la Fédération interprofession-

nelle marocaine de production et d'exportation des fruits et légumes (Fifel) ont organisé, hier mardi 15 avril, un sit-in devant le siège de la représentation de la Commission européenne à Rabat. Une centaine d'agriculteurs, en provenance surtout de la région du Souss, étaient venus protester contre l'adoption par le Conseil de

l'Union européenne Agriculture et pêche, le lundi 14 avril à Bruxelles des « actes délégués entrant dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune » (PAC). Une réforme qui, rappelons-le, implique, entre autres, une révision des prix d'accès et de dédouanement des fruits et légumes provenant de pays tiers, dont le Maroc. La réforme de la PAC, qui va être soumise par la suite aux députés du Parlement européen, a pris de court les Marocains, gouver-

nement comme professionnels. « Les dés sont aujourd'hui jetés. Tout dépendra maintenant de la capacité de nos hommes politiques à préserver les acquis du Maroc », déclare au « Matin » Mounir Omar, vice-président de la Fifel. La Fédération annonce un autre sit-in aujourd'hui à Agadir.

Valeur aujourd'hui, une seule réaction officielle est à signaler. Celle du chef de l'Exécutif, Abdelillah Benkirane, qui avait convoqué le 10 avril, soit quatre jours avant

l'adoption de la PAC au Conseil de l'UE, l'ambassadeur de l'Union européenne à Rabat, Rupert Joy, pour s'expliquer.

Dans une déclaration au « Matin », le ministre de l'Agriculture et des pêches maritimes, Aziz Akhannouch, estime que le processus de ratification de la PAC est « normal, mais contient des éléments qui changent les termes d'un accord dûment négocié et entériné ». Et d'interpeller l'Union européenne pour « préserver le traitement

« Nous demandons à l'Union européenne de préserver le traitement spécifique négocié par le Maroc dans le cadre de l'Accord agricole », Aziz Akhannouch.

spécifique négocié par le Maroc dans le cadre de l'accord agricole. Face à l'onde de choc qu'a provoquée la décision de l'UE, les instances dirigeantes de l'Union semblent vouloir jouer l'apaisement. Le jour même de l'adoption par le Conseil de l'UE Agriculture et pêche, Roger Waite, porte-parole du commissaire européen en

charge de l'Agriculture et du développement durable, a déclaré à la MAP que la Commission européenne veille à ce que les « préoccupations justifiées » du Maroc relatives à la modification du régime des prix d'entrée des fruits et légumes marocains au marché européen « soient pleinement prises en compte ».

L'UE a aussi décidé d'envoyer un émissaire au Maroc, le 23 avril. Le directeur général de la direction Agriculture de la Commission européenne, Jerzy Plewa, est en effet attendu à Rabat mercredi prochain, pour tenter de désamorcer la crise. Et là, le Maroc doit défendre ses acquis, chiffres et étude à l'appui. ■

## Fifel : « Un retour au régime d'avant l'Accord d'association en 1996 ! »

Si la réforme de la PAC passe en l'état au Parlement, l'importateur européen de fruits et légumes marocains se verrait contraint de dédouaner sa marchandise suivant une Valeur forfaitaire à l'importation (VFI), calculée par les services de la Commission selon des critères qui lui sont propres, sans pouvoir avoir recours, comme auparavant, à la valeur réelle et individuelle du pro-

duit dédouané. C'est-à-dire le prix effectif de la vente. Selon la Fifel, en modifiant sa réglementation de la sorte, l'UE impose des droits de douane supplémentaires à des marchandises « qui n'en auraient pas supporté », si elles avaient été évaluées sur leur valeur réelle.

« Cela signifierait le retour au régime en vigueur avant la signature de l'Accord d'Association

entre le Maroc et l'Union européenne en 1996 et constituerait un recul majeur par rapport aux différents Accords agricoles signés depuis, par les deux parties ». Quid de l'impact réel de ce futur régime d'accès ?

Pour l'heure, il semble que ni le ministère ni la Fifel ne disposent de chiffres.

En tout cas, ils n'en livrent pas quand ils sont sollicités.

Y.B.